

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 08/12/2021

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 21/12/2021

Délibération n° D-2021-417

Remise gracieuse sur frais de fourrière impayés

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Anne-Lydie LARRIBAU.

Secrétaire de séance : Valérie BELY-VOLLAND

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX

Excusés :

Madame Noélie FERREIRA.

Direction des Finances

Remise gracieuse sur frais de fourrière impayés

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le 1^{er} octobre 2015, la Police Municipale a procédé à la mise en fourrière du véhicule Peugeot 406, immatriculé AG-113-XR appartenant à M.....

Le 10 février 2016, un titre de recette (numéro 362 sur le bordereau 44 – exercice 2016) a été émis régulièrement par la Ville de Niort pour un montant de 206,60 € à l'encontre de M....., correspondant à ces frais de fourrière.

Il est à noter que le véhicule de M..... a été vendu par la suite comme épave par la collectivité pour un montant de 35 €.

Or, M..... étant décédé le 3 février 2016, le comptable public a enclenché des poursuites de recouvrement auprès de son héritier direct, à savoir son père, M.....

Compte tenu de cette situation particulière touchant sa famille, ce dernier demande une remise gracieuse pour le paiement de ces 206,60 €.

L'instruction codificatrice n°11-022-MO du 16 décembre 2011, relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, permet à l'assemblée délibérante d'accorder une remise gracieuse totale ou partielle à tout débiteur.

Aussi, compte tenu des éléments annoncés précédemment, il est proposé, à titre exceptionnel, d'accorder une remise gracieuse qui permettra d'arrêter le recouvrement. Cette remise s'effectuera comptablement par un mandat imputé sur le chapitre 67 « charges exceptionnelles ».

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder à M....., une remise gracieuse d'un montant de 206,60 € correspondant montant du titre de recette des frais de fourrière du véhicule de son fils,.....;
- autoriser Monsieur le Maire à prendre les dispositions nécessaires à cet effet.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ